

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	50 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rétribution des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Décembre 1874.

LES JOURNAUX

ET LES ÉLECTIONS DE PARIS.

Les élections municipales inspirent naturellement à nos confrères des réflexions différentes selon les opinions et les tendances. L'extrême gauche est naturellement triomphante. La République française va jusqu'au lyrisme :

« Pauvre Paris ! Grand et admirable Paris ! Le voilà tel que les persécutions, les défiances et les calomnies l'ont fait : toujours grand, ferme, généreux, républicain, semblable à lui-même. Il pense, il parle, il agit non pour lui, mais pour le reste de la France. Ah ! quelle émotion demain, dans le reste du pays ! Quelle force nouvelle au service de nos idées ! Quel bon exemple !

» Car les élections de Paris sont vraiment exemplaires. »

D'ailleurs, la République française donne à ses amis des conseils assez sages ; ce journal recommande volontiers la modération dans les actes, quoiqu'il ne soit pas du tout partisan de la modération dans les choix :

« Les nôtres sont en présence de grands devoirs : ils sauront les remplir. Ils ont pour eux la force du nombre, la légalité, l'intelligence ; ils y joindront la modération, la prudence, la patiente énergie, et cette douce fermeté qui vient à bout de tous les obstacles. »

Le Siècle est charmé, mais il déclare à la nouvelle majorité qu'elle n'aura qu'à suivre les traces de sa devancière. Était-ce donc la peine de changer ?

« Ce qui nous paraît incontestable, c'est que le nouveau conseil élu suivra les traces de son aîné ; il sera parfaitement convaincu

de cette vérité : que le meilleur moyen, pour lui, de travailler à la fondation de la République, consiste à gérer avec intelligence les affaires de la grande cité, à multiplier les écoles, à consentir les dépenses utiles, à pratiquer les économies nécessaires et à s'enfermer dans la légalité comme dans une forteresse inexpugnable. »

L'Opinion nationale atténue notablement les résultats du scrutin :

« Bien que formant le groupe le plus nombreux, les radicaux n'ont pas la majorité dans le conseil.

» Enfin, la minorité réactionnaire est suffisamment représentée dans le conseil pour pouvoir y soutenir et défendre ses opinions. »

L'Événement n'éprouve aucune inquiétude au sujet de l'attitude future du conseil municipal :

« Nous avons confiance dans la prudence et dans la sagesse des républicains qui vont faire partie du conseil, et nous sommes convaincus qu'ils ne sont pas hommes à se laisser entraîner dans des voies illégales et à donner prise à leurs adversaires. Le parti républicain a fait aujourd'hui son éducation politique, et les calomnies mêmes de ses ennemis lui ont trop souvent montré où était le danger pour qu'il ne sache pas l'éviter aujourd'hui. »

La France, dans un article très-libéral et très-moderé, console d'avance les alarmistes et donne de sages conseils aux élus de dimanche :

« Ces cris d'alarme sont tout ce qu'il y a au monde de plus illogique et de plus impolitique. Ceux qui les poussent feraient mieux de se demander et de rechercher quelle cause paralyse les influences conservatrices, et pourquoi les votants du suffrage universel, dans les grands centres, donnent toujours à leurs sentiments la forme la plus accusée. On ne voit que les exagérations d'un côté ; mais les exagérations de l'autre sont-elles moins regrettables ?

» Les républicains avancés qui ont été nommés dimanche feront sans doute comme leurs devanciers dans le conseil municipal ; ils ne voudront pas ramener les commissions municipales par des exagérations qui, d'ailleurs, resteraient aujourd'hui sans écho dans le sentiment public. Ils ne voudront pas non plus qu'au point de vue des initiatives utiles les habitants et les étrangers indifférents à nos querelles établissent de fâcheux rapports entre le Paris de l'Empire, gouverné par les délégués du pouvoir, et le Paris de la République, gouverné par les élus du suffrage universel. »

Le Pays évoque naturellement les souvenirs de la municipalité non élue de l'Empire :

« L'Empire, avec une sagesse à laquelle ses détracteurs les plus acharnés sont bien obligés de rendre justice, avait compris que l'exercice régulier du suffrage universel était, pour l'élection de la municipalité parisienne, incompatible avec les conditions d'existence de Paris, à qui le pouvoir central nommait ses administrateurs. La prospérité dont jouissaient sous l'Empire le commerce et l'industrie parisienne donnait raison à ce système auquel on va bien être forcé de revenir. »

La Patrie pousse un cri d'alarme, et déclare que la Commune est revenue :

« Que les députés conservateurs n'essaient pas de se le dissimuler, dès à présent il existe une véritable Commune de Paris ; cette Commune se tiendra peut-être sur la réserve et affectera une attitude expectante ; mais qu'un incident grave vienne à surgir, et on la verra à l'œuvre. Et qu'on ne dise pas que nous exagérons. Pas un des élus radicaux de dimanche n'oserait désavouer la Commune, et plusieurs, dans les réunions préparatoires, ont hautement manifesté contre un titre les sympathies qui les rattachaient à elle. »

La Gazette de France, faisant allusion à l'échec de la proposition de l'Union, se plaint

du manque d'entente et d'organisation des conservateurs, et reproche aux modérés d'avoir voulu marcher sans les légitimistes. Elle n'appuie d'ailleurs cette assertion sur aucune apparence de preuves.

L'Union émet les mêmes assertions. Elle déclare d'ailleurs que devant les élections municipales les organisateurs du septennat doivent s'avouer vaincus et que la monarchie légitime peut seule faire contre-poids au suffrage universel.

Le Français insiste surtout sur la défaite des républicains modérés, et termine par un appel à la conciliation :

« Le moment n'est-il pas venu pour tous les hommes de volonté droite, que des malentendus ou des divergences secondaires auraient séparés, de se réunir dans une action commune et de faire effort pour arracher le pays à la ruine. L'évêque d'Orléans disait dimanche : « Nous marchons aux abîmes, nous y touchons. » Ce qui était vrai hier l'est encore plus aujourd'hui ! »

Le Temps ne se dissimule pas les inconvenients du triomphe des candidats radicaux, mais il espère que les conseils de la sagesse seront entendus :

« Ce mal, les vainqueurs de dimanche peuvent le réparer dans une certaine mesure : ils sont les maîtres du conseil, c'est à eux qu'il appartient de faire taire toutes les défiances et de déjouer toutes les attaques à force de bon sens, de modération et de services. »

» Nous devons dire enfin que la première impression dépendra de la première séance, qui est habituellement consacrée à la nomination du bureau : la majorité a donc tout intérêt à choisir pour président un de ces hommes, il y en a au conseil, dont le nom signifie tout à la fois République et sagesse. »

Le Bien public se montre satisfait du résultat des élections et y voit surtout une nouvelle affirmation de l'amour des Parisiens pour la forme républicaine. Le Bien public nous paraît un peu optimiste.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Serrurier de Philadelphie.

(Suite.)

Le sacrifice d'une pièce d'ameublement, celui d'une partie de vêtements jugés superflus, était bientôt suivi d'un autre ; puis c'était quelque nouveau retranchement qu'ils s'imposaient sur leur ordinaire déjà si chétif. Enfin, après quelques mois passés dans la détresse et le dénuement, la table, à l'heure des repas, ne s'offrit plus à leurs yeux inquiets que toute nue entre quatre murs complètement dépouillés. Il fallait ou mendier, ou mourir de faim, ou fuir. Ce dernier expédient avait souvent fait le sujet des entretiens de la famille. En Amérique, c'est là le remède auquel on a recours dans les positions extrêmes, dans les grandes calamités. Le banqueroutier, par exemple, ira dans l'Ohio jouir de ses biens mal acquis, sinon

ouvrir un compte nouveau à la fortune ; le Missouri recevra l'habitant du Michigan qui, dans une rixe, aura logé son *bowie-knife* (1) entre les côtes de quelque voisin. Une fugue est donc le spécifique souverain et universel dans les cas critiques et désespérés.

Les Sparks se seraient bien arrêtés à ce parti extrême, mais ils couvaient encore dans un recoin de leur cœur l'espérance que le coupable serait enfin découvert et que tout s'éclaircirait, puis ils pensaient que fuir c'était, en quelque sorte, justifier les soupçons. S'ils avaient supporté si longtemps leur rude misère, c'était dans l'espoir que l'estime et la confiance de leurs anciens amis et de leurs voisins leur seraient enfin rendues, lorsque la Providence aurait dessillé les yeux et levé le voile qui cachait la vérité. Mais un plus long séjour à Philadelphie étant devenu impossible, la famille fit ses préparatifs de départ. Le transport de leur mince bagage

(1) Long couteau qui a assez de rapport avec le *cuchillo* des Catalans, et dont les Américains sont aussi prompts à se servir dans leurs querelles, que les Anglais de leur poing.

ne fut pas ce qui les gêna ; et, comme depuis le jour de l'acquiescement, ils n'avaient plus eu de crédit nulle part, personne ne se trouva là qui put leur barrer le chemin lorsqu'ils dirent tristement adieu à leur patrie.

Ils entrèrent dans un des nombreux bateaux qui sillonnent les rivières, passèrent devant Schuykill, sur les eaux qui portent ce nom, et s'arrêtèrent à Norristown, à 7 lieues nord-ouest de Philadelphie. Là, leur affabilité et leur industrie les eurent mis bientôt en état de se relever de leur misère, et pendant quelque temps ils trouvèrent presque heureuse une vie que ne troublaient plus l'abondance glaciale et les airs insultants d'un voisinage aveuglé par la prévention. Mais ce n'était pas encore là qu'ils devaient trouver un repos durable ; il n'était encore qu'à la première station, ces pèlerins de la pauvreté.

Un marchand qui venait de la capitale et qui allait aux montagnes Bleues, dans le New-Hampshire, ayant retrouvé Sparks en traversant Norristown, dit ironiquement à certains habitants de la ville qui lui étaient

connus qu'il les félicitait de pouvoir compter parmi eux le fameux serrurier de Philadelphie. La nouvelle malicieusement donnée se répandit, et les Sparks se virent aussitôt exposés à ce même mépris qu'ils avaient encouru si vite de la part de ceux qui les connaissaient depuis bien plus longtemps que les bons habitants de Norristown. Ils se trouvèrent donc placés de nouveau dans la cruelle alternative de mourir de faim ou de déguerpir. Ils partirent, et cette fois ce fut sans hésiter : car du moins ils ne laissaient point de doux souvenir derrière eux. Ils traversèrent les montagnes, et, après être descendus dans la vallée du Susquehanna, ce fut à Sambury que cette tribu nomade, que traquait le destin, dressa sa tente pour la seconde fois.

Là, des succès aussi prompts et aussi heureux qu'à Norristown firent éclore dans leur cœur le même espoir, bientôt après flétri encore par le souffle de la calomnie, qui, en s'étendant jusqu'au bout des états, leur inspira enfin la crainte de n'y pouvoir trouver un asile nulle part. Il serait inutile de

Quelques désordres peu graves ont eu lieu à Pernes (Vaucluse) au sujet des élections, et à Libourne (Gironde) à l'occasion du conseil de révision. Voici les renseignements que nous puisons dans les feuilles locales.

On lit dans le *Comtat* :

« Les élections de dimanche ont été troublées à Pernes (arrondissement de Carpentras) par une manifestation tumultueuse qui eût pu se terminer d'une façon tragique.

« Au moment où le scrutin allait être clos, la salle du vote s'est peu à peu remplie d'une foule qui, tranquille d'abord, allait bientôt devenir menaçante.

« Tous voulaient pénétrer dans la partie réservée aux scrutateurs, et l'un d'eux, le sieur Roux, mettant le premier à exécution la pensée des meneurs, se hissa par dessus la balustrade; il fut expulsé par la gendarmerie.

« Ce fut le signal d'un formidable vacarme. On n'entendait que des cris : « *Zou! zou!* Nous voulons l'égalité. » Une violente poussée fut organisée; l'un des jets en fer céda, la balustrade fut brisée, et toute cette masse allait se ruer sur les tables de dépouillement, lorsque les gendarmes, tirant leurs revolvers, la fit arrêter sous cette menace. Un mouvement de recul s'établit promptement; on parvint à faire en partie évacuer la salle, et l'opération du dépouillement put être tranquillement terminée.

« Dans la journée de mardi, M. de Riancey, sous-préfet, M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction et M. le commandant de gendarmerie se sont transportés sur les lieux, suivis d'une brigade à cheval.

« Après une instruction sommaire ayant pour but de s'enquérir des principaux meneurs, M. le procureur de la République a requis des mandats d'amener contre six individus, et ces mandats, signés sur-le-champ par M. le juge d'instruction, ont été de suite exécutés contre cinq d'entre eux; le sixième n'a pu être encore trouvé. »

Nous lisons dans la *Chronique* de Libourne :

« Hier, pendant les opérations du conseil de révision pour l'organisation de l'armée territoriale à Libourne, de nombreux groupes s'étaient formés. Un ouvrier serrurier de notre ville, le nommé S... (Jean), allait de l'un à l'autre, pérorant à haute voix. Entre autres choses, il disait qu'on devrait « démolir l'Assemblée. » A deux reprises différentes, il s'écria, de façon à être entendu par les agents de police : « On devrait nous faire prendre des fusils pour tirer sur les bourgeois de la ville ! » Ces paroles séditieuses furent immédiatement rapportées à M. le sous-préfet, qui donna l'ordre au brigadier de conduire cet ouvrier devant M. le commissaire de police.

« Le sieur S... vu le cas de flagrant délit, a été déféré sur-le-champ au tribunal correctionnel, qui tenait audience, et, après une vigoureuse allocution de M. le président

et un brillant réquisitoire de M. le procureur de la République, il a été condamné à six jours d'emprisonnement et aux frais.

« Voilà donc les fruits des théories subversives prêchées par les organes du radicalisme ! »

Assemblée nationale.

Séance du 1^{er} décembre 1874.

Présidence de M. BENOIST-D'AZY, vice-président.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

M. le président donne lecture de plusieurs lettres qui lui ont été adressées, notamment par M. Roland, député du Lot, qui déclare se démettre, pour cause de santé, de son mandat de représentant du peuple.

A 4 heures, le président donne lecture des résultats du scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée.

Voici les chiffres :

Volants,	536
Bulletins blancs ou nuls,	205
Suffrages exprimés,	331
M. Buffet,	348

M. Buffet est proclamé président de l'Assemblée.

Dépôt par M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, de deux projets de lois :

1^o Portant ouverture d'un crédit de 105,000 francs pour frais d'établissement des cardinaux et évêques;

2^o Portant ouverture d'un crédit de 300,000 francs pour la conservation des monuments historiques.

Pendant ce deuxième scrutin, M. le président consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour de la séance de demain.

Le premier projet qui arrive à l'ordre du jour est la proposition de M. Jaubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

M. Paul Bert réclame la priorité en faveur de la proposition Tallon, relative aux professions ambulantes, et la proposition de M. Bert, tendant à la création de nouvelles Facultés de médecine.

Ces propositions, qui n'exigeront pas un long débat, viendraient plus utilement que la proposition relative à la liberté de l'enseignement supérieur qui sera l'objet d'une longue discussion.

M. Laboulaye objecte que la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur attend depuis un an déjà, et qu'elle menace de passer à l'état légendaire.

M. Bouisson demande que la proposition tendant à la création de nouvelles facultés de médecine n'arrive à l'ordre du jour qu'après la loi sur l'enseignement supérieur.

M. Maurice, de son côté, réclame en faveur de la loi tendant à augmenter le traitement des instituteurs.

M. l'amiral La Roncière le Noury réclame en faveur de la loi sur les cadres, que l'armée et le pays attendent avec impatience. L'orateur demande que l'Assemblée décide de passer à la première délibération.

M. le président fait savoir que le gouvernement accepte la motion de l'amiral La Roncière.

L'Assemblée, consultée, décide à l'unanimité que le projet sur les cadres de l'armée sera porté en tête de l'ordre du jour.

L'Assemblée décide ensuite que la proposition Jaubert, concernant la liberté de l'enseignement supérieur, viendra à l'ordre du jour immédiatement après la loi sur les cadres.

Viendront ensuite les propositions Tallon, Bert et Maurice.

Le président donne lecture des résultats du scrutin pour l'élection des vice-présidents.

Voici les chiffres :

Volants,	578
Bulletins nuls,	4
Suffrages exprimés,	574
Majorité absolue,	287

Ont obtenu : MM. Martel, 422 voix; Benoist-d'Azy, 329; Audren de Kerdel, 587; d'Audiffret-Pasquier, 267; Rampon, 247; Leroyer, 231; H. Martin, 227.

MM. Martel, Benoist-d'Azy et Audren de Kerdel ayant seuls obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée nationale.

Un nouveau scrutin sera nécessaire pour l'élection du quatrième vice-président.

On nomme ensuite les secrétaires, et la séance est levée.

Etranger.

Berlin, 30 novembre.

Reichstag. — Les députés d'Alsace déposent un projet d'emprunt pour l'Alsace, parce que l'intérêt de l'empire seul est envisagé.

M. de Bismark réplique : L'annexion de l'Alsace fut faite dans le seul intérêt de l'empire; il ne veut pas de parlement alsacien qui serait un danger; il veut réagir énergiquement sur l'éducation de la nouvelle génération et contre son attachement à la France et à Rome.

M. Daniel Iranyi, l'un des chefs de l'extrême gauche, en Autriche, dite « parti des tigres, » propose une souscription dont le produit serait affecté à l'achat, dans une ville hongroise quelconque, d'une maison pour Louis Kossuth. De cette manière, l'ex-dictateur ne perdrait pas, d'après les dispositions de la nouvelle loi électorale, son droit d'éligibilité.

L'ancien grand-vizir Mahmoud-Tchervani avait été, après sa disgrâce, nommé gouverneur général honoraire de l'Arabie et résidait à Djeddah, où il comptait introduire de grandes réformes, surtout dans l'administration de la justice.

Dernièrement, il venait de passer la soirée avec un de ses principaux officiers, et ils avaient travaillé ensemble à ces projets de réforme; puis, il était allé se coucher en parfaite santé; il avait, le lendemain matin, pris son café; mais, aussitôt après, il ressentit d'atroces douleurs et mourut dans la

matinée. En Orient, on ne fait jamais d'autopsie; mais personne ne doute que sa mort ne fût le résultat d'un crime. Il fut enterré au milieu des pleurs et des lamentations de tout son harem. Le vieux parti musulman est hautement accusé de l'avoir fait mourir pour empêcher la réalisation de ses projets de réforme.

LE DÉSASTRE DE HONG-KONG.

Huit ou dix mille victimes.

Quoique lentement, les détails du triste désastre qui s'est abattu sur Hong-Kong, le 23 septembre, arrivent à être connus; mais on ne pourra les apprécier d'une manière à peu près complète que dans un temps encore éloigné.

Le nombre des personnes noyées, broyées ou ensevelies sous les décombres, tant à Macao qu'à Hong-Kong, dépassait, à la date du 15 octobre, dit une correspondance du *Temps*, le chiffre effrayant de huit mille. Les bateaux à vapeur l'*Albay* et la *Leonor* étaient encore, à cette date, recouverts par les eaux. On est à peu près certain que trente ou quarante passagers sont restés enfermés dans le salon du dernier de ces bateaux au moment du naufrage.

Chaque jour, les capitaines des navires qui arrivent en rade de Hong-Kong, venant du large, déclarent avoir rencontré, bien loin des côtes, un grand nombre de cadavres flottants, et, sur les rivages de l'île comme sur le continent chinois, la mer ne cesse, depuis le 23 septembre, de rejeter de sinistres épaves.

Les dommages éprouvés par les propriétés sont bien plus élevés qu'on ne l'avait d'abord supposé, et des personnes compétentes les évaluent à 25 millions de francs pour Hong-Kong seulement. Dans les typhons ordinaires, le Chinois, auquel un merveilleux instinct fait pressentir l'approche des tempêtes, sait placer en lieu sûr sa jonque ou son sampan. Cette fois l'ouragan terrible a pénétré dans les havres les mieux abrités et dans les baies les plus couvertes. Un témoin oculaire, officier de l'*Alaska*, a vu cent jonques environ, qui se croyaient en sûreté, se heurter les unes contre les autres avec un bruit effroyable, sombrer ensemble et reparaitre quelques minutes après sur les flots, hachées menues comme des allumettes.

La misère qui règne en ce moment à Hong-Kong et à Macao est indescriptible. Une des plus tristes conséquences de cette innombrable quantité de jonques, englouties avec tous les êtres vivants qu'elles avaient à bord, est celle de laisser les survivants dans un doute sans fin sur la destinée d'un nombre considérable de parents et d'amis.

Nul ne leur dira jamais ce qu'ils sont devenus. Quels sont les noms des passagers que la *Leonor* renferme dans ses cloisons englouties sous vingt pieds d'eau? Chacun est anxieux de le savoir, et chacun tremble de l'apprendre.

C'est pour cela sans doute que, vingt jours après la catastrophe, le gouverneur de Hong-Kong n'a pu prendre sur lui d'ordon-

citer ici les noms des villes et des villages nombreux où ils firent d'inutiles efforts pour gagner leur misérable vie, et d'où les chassèrent toujours les soupçons, les tribulations et les mépris.

Ils avaient presque traversé les États-Unis dans toute leur largeur, et ils cheminaient lentement vers l'ouest, lorsque, arrivés sur le plateau qui domine Middleton, ils s'y arrêtaient, doutant encore s'ils pourraient poser sûrement la plante de leurs pieds blessés sur le pavé de cette ville. Ils hésitaient à tenter une nouvelle épreuve. Sparks s'assit sur une pierre, au pied d'un sycamore; sa petite famille s'assit autour de lui sur le gazon. Leur course avait été longue, ils étaient bien fatigués. Tout-à-coup, sans s'être dit un mot, leurs regards étant venu à se rencontrer, ils y lurent réciproquement l'expression de la souffrance qu'excitaient dans leurs cœurs tant de maux invétérés et d'espérances déçues, et ils commencèrent alors un déchirant concert de pleurs et de gémisses, auquel Sparks lui-même joignit ses sanglots, en cachant son visage dans les

blonds cheveux de sa fille, dont il supportait la tête sur ses genoux.

Après s'être abandonné pendant quelques instants à la douleur qui soulevait encore sa poitrine, mais dont il voulait comprimer l'effusion, il essuya ses pleurs et dit :

« La volonté de Dieu soit faite, mes enfants! Si nos larmes ont débordé malgré nous de nos paupières, gardons-nous bien de murmurer contre Celui qui continue à nous faire subir cette longue épreuve; c'est sans doute dans quelque vue cachée de sa divine providence qu'il nous persécute.

« Si nous sommes encore errants et proscrits sur cette terre, nous ne devons point pour cela oublier ses promesses, qui nous donnent l'assurance d'un refuge éternel dans une demeure où le méchant cesse de nuire, et où l'homme fatigué trouve le repos. Peut-être, dit-il, en faisant une large pause et levant vers le ciel ses yeux assombrés, peut-être ai-je trop compté sur mon habileté, peut-être ai-je été trop enclin à m'en prévaloir à l'égard d'autres qui en avaient été doués moins largement, peut-être ai-je été

trop prompt à m'en attribuer le mérite, en le refusant à celui qui a disposé l'esprit de l'homme pour parcourir un champ que notre orgueil nous dit être sans limites, parce que notre vue bornée ne peut les apercevoir. Mon erreur a été celle d'hommes grands et sages, et qui ont éprouvé, comme moi, que ce que nous croyons être le plus précieux des avantages terrestres est parfois ce qui sert le plus à nous perdre. »

En ce moment, la mère de famille, pour détourner le nuage qui couvrait les fronts de la tribu affligée, et lui faire paraître moins longs les cours instants qu'on avait à passer là où l'on se reposait, déploya un des nombreux journaux de Philadelphie, que quel qu'un lui avait donné pendant le cours du voyage, et attira l'attention du groupe sur la liste des mariages et des décès, pour voir quels changements s'étaient opérés parmi les habitants d'une ville dont le souvenir leur était encore cher, quoiqu'ils en fussent à jamais bannis.

A peine avait-elle ouvert la feuille, que ses yeux se portèrent, avec une expression dont

furent surpris tous ceux qui se disposaient à l'entendre, sur un article qu'elle n'avait que trop d'intérêt à lire, hélas! Amos, étonné, de l'émotion excessive qu'elle venait de manifester, lui prit des mains, avec un tendre empressement, le papier que, dans son trouble, elle allait laisser tomber, et y lut les mots suivants : *Vol au préjudice de la Banque.*

— *Sparks n'en était pas l'auteur.* — L'impression qu'il ressentit ne fut pas moins profonde que celle de la faible femme; mais ses nerfs, faits pour résister davantage, lui permirent de continuer et de satisfaire l'impatiente avidité de ses gentils auditeurs. Leurs oreilles semblaient, pour ainsi dire, aspirer le son de chaque syllabe de la douce nouvelle, qui se terminait par les détails de l'exécution en Albanie d'un misérable qui avait fait l'aveu, parmi d'autres hardis méfaits, du vol des cinquante mille dollars. En outre, le vrai coupable déchargeait Sparks, qu'il n'avait jamais vu, de toute participation au crime, par l'explication qu'il avait donnée de l'emploi de cette somme entière.

(La fin au prochain numéro.)

ner des recherches dans la profondeur du bâtiment submergé.

Du reste, la police anglaise a mis une étonnante lenteur à faire son devoir, et c'est trois jours après le typhon qu'elle a songé, aidée par les prisonniers de toutes les géolés, à ensevelir les victimes. Les coolies chinois n'ont pas voulu prêter leur aide à ce triste office, une superstition fort en crédit chez eux les en empêche.

Ils croient qu'ils seront tourmentés par le génie méchant de tout homme enterré par eux loin de la terre natale. Les coolies n'oublient pas aisément, comme on voit, que Hong-Kong, autrefois terre chinoise, est devenue possession anglaise.

Nouvelles militaires.

Les questions militaires sont à l'ordre du jour. Nous avons déjà fait ressortir l'importance de la discussion à laquelle elles vont très-prochainement donner lieu au sein de l'Assemblée.

Sur les cinq projets de loi déposés avant-hier par M. le ministre de la guerre sur le bureau de la Chambre, deux offrent un intérêt de premier ordre : le projet de loi sur les cadres et le projet sur le service d'état-major.

Jusqu'à présent, le second seul nous est connu. Nous avons cependant indiqué, dernièrement, les points probables du projet de loi sur les cadres, dû à la commission de réorganisation de l'armée, qui seraient combattus par le gouvernement.

Sur la question de l'état-major, le général de Cissey se sépare absolument de la commission. Tandis que la majorité de cette dernière est d'avis de transformer le corps actuel en service d'état-major, qui serait confié aux officiers de toutes armes autorisés à passer alternativement des corps de troupes dans l'état-major, et vice versa, le ministre demande qu'il soit maintenu à l'état de corps indépendant, dont l'entrée seulement serait accessible aux officiers de toutes armes.

Voici, du reste, en quelques mots, l'économie du projet de loi ministériel.

Le corps d'état-major se recruterait parmi les lieutenants et capitaines âgés de 25 ans au moins, qui, ayant tous passé par les régiments, auraient été admis par voie de concours à l'École supérieure de la guerre et en seraient sortis les premiers.

Les officiers occupant les numéros suivants de la liste de sortie seraient brevetés ; ils pourraient être, selon les besoins, appelés au service d'état-major. L'École d'état-major actuelle, sous le titre d'École de préparation à l'état-major, recevrait les officiers n'appartenant pas aux armes spéciales qui voudraient concourir ultérieurement à l'École de la guerre et ensuite au recrutement du corps d'état-major.

Ces dispositions permettraient de faire exercer par les chefs d'escadron et les colonels d'état-major, pendant un an pour les premiers et dix-huit mois pour les autres, des commandants de troupes ; en effet, ces officiers n'auraient qu'à permuter avec des officiers brevetés de leur grade.

Le stage d'instruction dans les corps de troupes serait maintenu pour tous les officiers. De plus, les officiers brevetés auraient à faire un stage dans les états-majors de division et de corps d'armée.

L'avancement réglé, non par le comité de l'arme, mais par les commandants de corps d'armée réunis, aurait lieu exclusivement dans le corps. Les officiers d'état-major ne pourraient servir plus de trois ans comme aides-de-camp. Enfin le service géodésique serait conservé au corps d'état-major.

L'opinion du général de Cissey sur la constitution de l'état-major était connue depuis longtemps dans l'armée ; le maintien de l'École d'application d'état-major actuelle l'indiquait suffisamment. Dès 1874, dans une visite qu'il fit à cette École, le général adressa aux officiers-élèves quelques paroles d'encouragement.

« Je m'honore, leur dit-il, de sortir du corps d'état-major. S'il était bien conduit, on en obtiendrait plus que n'obtiennent les Allemands du leur ; mais il lui manque une chose capitale, la direction. »

C'était assez faire comprendre qu'il ne jugeait pas opportunes les modifications radicales proposées d'autre part, et qui tendaient à la suppression complète du corps.

Notre opinion, à cet égard, est celle du

général de Cissey. Nous avons déjà eu l'occasion, il y a plusieurs années, de la résumer en ces mots :

« L'œuvre du maréchal Gouvion-Saint-Cyr a été conçue dans un esprit assez large pour qu'on pût y introduire sans inconvénient les changements que commanderaient les progrès de l'art de la guerre, le développement des armées et certaines circonstances. En d'autres termes, rien n'oblige à avoir une organisation nouvelle, puisque celle qui existe est susceptible de recevoir les modifications qui la rendront accessible à toutes les capacités éprouvées. »

Deux autres projets de loi dus à l'initiative gouvernementale seront soumis à l'examen de l'Assemblée : 1° le projet de loi sur l'administration de l'armée, préparé par la commission mixte, dont M. le duc d'Audiffret-Pasquier est le président et M. Léon Bouchard, conseiller référendaire à la cour des comptes, le rapporteur ; 2° un projet de loi ayant pour objet de coordonner les lois sur le recrutement et l'organisation générale de l'armée avec le code de justice militaire, et d'autoriser l'appel par voies d'affiches et de publications sur la voie publique, en cas de mobilisation par force majeure. Ce dernier vient d'être distribué aux députés.

Tous les projets dont nous venons de parler ont été renvoyés à la commission de l'armée. Nous reviendrons prochainement sur celui qui concerne l'administration militaire ; il en a été à peine parlé jusqu'ici, et cependant, comme importance, il doit prendre place à côté de la loi sur les cadres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Baillergeau, juge suppléant au Mans, est nommé juge au tribunal de Baugé, en remplacement de M. Couscher, nommé président du même tribunal, en remplacement de M. Bouiller de Branche, démissionnaire.

SCRUTINS DE BALLOTAGE.

Dimanche dernier, à Poitiers, sur neuf conseillers municipaux restant à élire, il a été nommé quatre conservateurs.

Le conseil municipal de Tours est au complet : les sept membres élus dimanche appartiennent au parti radical.

Au premier tour de scrutin, les radicaux avaient prêté leur concours aux républicains soi-disant modérés, placés à l'avant-garde, pour ne pas trop effrayer le corps électoral. Au second tour, les républicains soi-disant modérés ont rendu la pareille aux radicaux, ce qui a permis à ces derniers de faire passer leurs candidats. La convention a été religieusement exécutée de part et d'autre.

Comme d'habitude, les républicains modérés ont fait la courte échelle et ouvert la brèche aux radicaux, qui se chargeront bientôt d'expulser de la place leurs naifs auxiliaires.

Mais laissons faire le temps. Attendons de voir ceints de l'écharpe municipale les grands citoyens, les administrateurs éminents qui, depuis longtemps, soupiraient si ardemment après les honneurs de l'Hôtel-de-Ville.

Le second tour de ballottage pour les élections municipales de Niort a complété la liste républicaine.

Il y a eu beaucoup plus d'abstentions que le 22 novembre, puisque, sur 5,216 électeurs inscrits, 2,614 seulement ont pris part au vote.

Les républicains, dit la *Revue de l'Ouest*, ont voulu exclure du conseil presque tous les anciens membres. Ils ont réussi. Nous allons les voir à l'œuvre, et nous ne tarderons pas à pouvoir juger s'ils sont plus aptes que leurs prédécesseurs à administrer notre ville.

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* a reçu assignation à comparaître le 9 décembre aux assises prochaines qui ouvrent à Niort, le 7 du même mois, sous l'accusation d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Il résulte d'un arrêt de la cour de cassation que les citoyens nés dans une commune, ou qui ont satisfait à la loi de recrutement, ont droit d'être inscrits sur la liste des électeurs municipaux de cette commune si, après avoir cessé d'y résider, ils sont venus

s'y établir de nouveau et justifient d'une résidence de six mois.

La résidence de deux années n'est exigée que pour ceux qui ne remplissent aucune des deux conditions ci-dessus.

Le ministre de l'intérieur vient d'informer les préfets, maires et commissaires de police de France que la formalité du passeport reste toujours imposée aux Français qui désirent émigrer dans les pays transatlantiques. Cette mesure est prise au point de vue de la sûreté générale et du service militaire.

Les époux Aubert, de Thilouze, arrondissement de Chinon, ainsi que leurs enfants, ont failli, dans la nuit de samedi dernier, périr victimes d'une imprudence malheureusement trop commune. Ils s'étaient endormis, après avoir laissé allumé dans une cheminée qui avait été fermée quelques jours auparavant un monceau de braise ardente. Réveillée par sa petite fille âgée de cinq ans, qui se plaignait du mal de dents, la mère tombait asphyxiée au moment où elle essayait en vain d'allumer la bougie. C'est alors que le sieur Aubert, sortant lui-même d'un lourd sommeil, put se traîner jusqu'à la fenêtre et appeler au secours.

Le docteur Segard, accouru en toute hâte, leur a prodigué les soins les plus zélés et a eu le bonheur de les sauver tous les quatre.

On lit dans la Sarthe :

Les campagnes sont sillonnées par de nombreux vagabonds qui vont de ferme en ferme demandant du pain et une hospitalité que souvent par crainte on n'ose leur refuser, mais qui souvent est fort mal récompensée. Il y a quelques jours, deux de ces rôdeurs se présentèrent chez le sieur Regnier vers six heures du soir, au moment où celui-ci s'appretait pour venir au Mans. Les inconnus — gens de mauvaise mine — demandèrent à passer la nuit dans la maison. Sur le refus qui leur fut fait ils s'emportèrent en menaces et en injures et ne s'éloignèrent que sur les énergiques injonctions du sieur Regnier. Après leur départ, celui-ci quitta son logis où il laissait seuls sa femme et ses deux enfants.

Vers dix heures, la ménagère fut surprise du bruit que faisaient les bestiaux dans l'étable. Elle sortit et aperçut les flammes qui s'échappaient d'un bâtiment contigu. A ses cris, quelques voisins vinrent au secours, mais on ne put néanmoins empêcher que le fléau n'étendit ses ravages ; le bâtiment attaqué a été presque entièrement détruit. La perte est estimée à 4,800 francs. Il n'y a pas besoin d'être porté d'instinct aux soupçons pour croire que les vagabonds repoussés ne sont pas étrangers à l'événement.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui n'ont pas soldé leurs contributions sont priées de se libérer dans le plus bref délai.

Faits divers.

Le vice-roi d'Égypte doit tenir en estime particulière les chevaux français.

Dimanche, un nouveau convoi comprenant 50 des plus beaux spécimens de la race normande a quitté Paris pour être dirigé, par Marseille, sur le Caire.

Ces chevaux sont destinés aux écuries du khédive.

Depuis moins de trois mois, c'est le troisième convoi de ce genre qui prendra la même route.

A propos de l'armée territoriale, on se demande quel sera le sobriquet qu'on appliquera à nos nouveaux défenseurs.

Il serait en effet sans exemple qu'un corps français ne reçût pas ce second baptême qui n'a rien d'offensant, et qui témoigne au contraire de l'amour du Parisien pour l'armée.

Demandez à n'importe quel gamin comment s'appelle le soldat de la ligne, il vous répondra :

— Le *lignard*. — Le zouave : *zouzou* ou *chacal*. — Les chasseurs à pied : les *vitriers*. — Les soldats du train : les *tringlots*. — L'infanterie de marine : les *marsoins* ou *bigorneaux*, qui à leur tour appellent leurs camarades de l'armée de terre : les *terriens*.

Les mobiles devinrent vite les *moblots*, les gardes nationaux : *escargots de rempart* ; les gardes mobilisés : les *découcheurs*.

Vite un nom, car enfin : Soldat de l'armée territoriale, c'est beaucoup trop long pour l'histoire.

Sous le titre assez piquant de « Ligue matrimoniale de Mariahilf » (ainsi se nomme un des plus importants faubourgs de Vienne), le *Tagblatt* annonce que trois fils de propriétaires de maisons ont fondé à Mariahilf une association dont les membres ne peuvent être que des fils de propriétaires de maisons et qui s'engagent à n'épouser que de pauvres filles sans dot et n'ayant à attendre et à espérer aucune succession. Quiconque viole cet engagement est forcé de payer à l'Association une somme de 40,000 florins destinée à doter un couple pauvre.

Le facteur d'une petite ville d'Amérique, chargé de distribuer aussi les journaux, se rend chez Thomas Hugues, un célibataire qui habite une maison isolée et a la bonne idée de n'avoir pas de domestiques.

Or, Thomas Hugues est tombé dans une profonde citerne depuis la veille ; il a de l'eau jusqu'à la ceinture et ne peut pas remonter.

Le facteur, qui l'a en vain cherché dans son logis, entend ses cris et vient jusqu'au bord de la citerne.

— Tiens ! vous êtes là ! dit-il en l'apercevant, voilà vos lettres et votre journal.

Et, ce disant, il jette un paquet dans le trou et va continuer sa tournée.

Dernières Nouvelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

La séance d'hier mercredi s'est ouverte sous la présidence de M. Buffet.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Buffet a remercié l'Assemblée de lui avoir fait l'honneur, pour la sixième fois, de l'appeler à diriger ses débats.

Il se déclare touché et reconnaissant de cet hommage.

« Mais, ajoute M. Buffet, cette nouvelle marque de confiance ne m'a pas donné la pensée présomptueuse d'avoir toujours réussi dans la tâche délicate que vous m'avez appelé à remplir.

» L'efficacité de mes efforts est due au constant, et permettez-moi d'ajouter encore, au sympathique concours que vous m'avez toujours prêté.

» Permettez-moi de faire un nouvel appel à ce concours. »

En terminant, M. Buffet exprime l'espoir que l'Assemblée nationale, inspirée par son dévouement sans bornes à la France, qui ne l'a jamais abandonné dans les circonstances les plus solennelles et les plus difficiles, pourra, avec l'aide que Dieu ne refusera pas à ses humbles prières, mener à bonne fin la grande et redoutable mission dont elle est investie.

L'Assemblée procède ensuite à un deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un vice-président.

Le centre droit, réuni à une heure, a décidé de maintenir la candidature de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le groupe de l'appel au peuple votera pour M. le comte Rampon plutôt que de voter pour lui.

Le conseil des ministres s'est occupé de nouveau du Message.

Il se confirme que la lettre de M. le comte de Chambord a inspiré et nécessité les changements qui ont été opérés sur le texte qui avait été adopté hier.

Ils ont traité, notamment, aux paragraphes qui traitaient de la transmission des pouvoirs.

Plusieurs membres du centre droit, apprenant que ces paragraphes étaient supprimés, se sont rendus chez M. le duc Decazes pour lui dire qu'après cette suppression le Message n'avait plus de raison d'être.

En effet, le bruit a couru un instant dans les couloirs qu'il n'y aurait pas de Message. D'autres, après information officieuse, prétendaient qu'il serait lu, non pas demain, mais bien aujourd'hui, après le scrutin de ballottage.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 95^e fascicule, SCI à SEP, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni

purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65.811.

M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62.476.

Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, curé.

frances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, curé.

Certificat n° 69.719.

HYDROPIQUE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 25; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	30	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	670	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	452	50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	88	60	»	Crédit Mobilier.	347	50	1 25	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	677	40	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	552	50	10	Société autrichienne. j. janv.	687	50	3 75
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	332	50	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98	30	»	Est, jouissance nov.	503	75	1 25	Orléans.	301	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	221	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	877	50	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	294	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	433	75	1 25	Midi, jouissance juillet.	642	50	2 50	Est.	285	»	»
— 1865, 4 %.	476	»	3 50	Nord, jouissance juillet.	1076	25	»	Nord.	304	75	»
— 1869, 3 % t. payé.	302	50	2 50	Orléans, jouissance octobre.	855	»	2 50	Ouest.	292	25	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	375	25	1 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	552	50	2 50	Midi.	295	25	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charantes.	262	50	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	450	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	790	»	»	Vendée.	247	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	Société immobilière, j. janv.	40	»	2 50	Canal de Suez.	486	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	347	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	210	»	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850	»	5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etudes de M^{rs} ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 17, successeur de M^{rs} LARICHE,
Et de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION.

Entre majeurs et mineurs, EN CINQ LOTS, Consistant en :

TERRES, PRÉS ET QUETIERS

Sis commune de Dampierre, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-sept décembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o M^{rs} Jeanne-Camille Guillon, veuve de M. Alfred Guérin, propriétaire à Montagnac, commune de Bagneux; 2^o M. Georges Guérin, sous-officier à Constantine; 3^o M. Maurice Guérin, propriétaire, demeurant commune de Bagneux; ayant, les sus-nommés, M^{rs} Albert pour avoué;

En présence de M. Charles Delavau, chef d'escadrons au 15^e régiment de dragons, en garnison à Bordeaux, au nom et comme tuteur naturel et légal de Guy-Paul-Marie-Goutran et Charles-Heuri-Gaston Delavau, enfants mineurs issus de son mariage avec la dame Nelly Guérin, son épouse décédée; ayant, le sus-nommé, M^{rs} Beaurepaire pour avoué;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Paul-Emile Treton du Mousseau, ancien commandant d'artillerie, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant au château de Launay, commune de Villebernier, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs sus-nommés;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^{rs} Laumonier, notaire à Saumur, à l'adjudication publique, et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Ile de Dampierre, sise commune de ce nom et comprenant terres, prés et quetiers

PREMIER LOT.

Composé de trois parcelles, joignant au nord la Loire, au midi

Goquelet et autres, au levant M. de Tigné et au couchant le deuxième lot, contenant ensemble quatre-vingt-dix-neuf ares.

Mise à prix, deux mille cent francs, ci. 2.100 fr.

DEUXIÈME LOT.

Composé de sept parcelles, contenant ensemble deux hectares trente-et-un ares, joignant au nord la Loire, au midi plusieurs, au levant le premier lot et au couchant le troisième lot.

Mise à prix, six mille trois cents francs, ci. 6.500

TROISIÈME LOT.

Composé de deux parcelles, contenant ensemble soixante ares cinquante centiares, joignant au nord la Loire, au couchant et au midi M. Angelo et autres, au levant le deuxième lot.

Mise à prix, deux mille quatre cents francs, ci. 2.400

QUATRIÈME LOT.

Ile-Cochon, sise même commune, comprenant terres et prés.

Désignée au cadastre, section A, sous les numéros 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212 et 213, contenant ensemble quatre hectares trente-cinq ares quarante-neuf centiares, joignant au nord Bertrand et autres; au midi la Loire, au levant M. Bucaille et au couchant M. de Tigné.

Mise à prix, sept mille francs, ci. 7.000

CINQUIÈME LOT.

Caves, sises près le Hureau, même commune, joignant au nord et au levant un sentier, au midi et au couchant M. de Fontenailles.

Mise à prix, cinq cents francs, ci. 500

Total des mises à prix : dix-huit mille trois cents francs, ci. 18.500

S'adresser, pour tous autres renseignements, soit à M^{rs} ALBERT, avoué poursuivant la vente; soit à M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué co-licitant; soit à M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le trois décembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : ALBERT.

Enregistré à Saumur, le trois décembre mil huit cent soixante-quatorze, folio Reçu en franc quatre-vingt-huit centimes, dixièmes compris.

(604) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^{rs} LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 7, AVEC JARDIN.

S'adresser audit notaire. (1)

Etude de M^{rs} HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS

Samedi 5 décembre 1874, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^{rs} Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente aux enchères d'UNE JUMENT, âgée de sept ans, s'attelant bien.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

PROCHAINEMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, en face le Square,

Se composant d'un grand salon, d'un petit salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, mansardes, greniers et caves.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATILLON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (575)

A VENDRE

UN CHEVAL, âgé de quatre ans, demi-sang, robe bai foncé, ayant de belles allures et un caractère facile.

S'adresser à M. DESCHAMPS, à Doué-la-Fontaine. (606)

REPASSAGE DE PLUMES

A LA VAPEUR.

M. VOLANT, rue de la Visitation, maison Chassaing, fait savoir au public qu'il se charge de repasser toutes espèces de plumes, à domicile ou chez lui. (607)

HERNIÉS

CHUTES et DÉVIATIONS DE LUTÉRUS

Guérison radicale en 8 jours — sans bandage

Par le spécifique anti-hermique de Fournier, pharmacien

au Mans, rue Napoléon, 40 (Sarthe).

Ce précieux médicament, nouveau dans la thérapeutique

médicale, est facile à prendre, agréable au goût et ne peut

nuire dans aucun cas. Tonique et analeptique puissant, il

fortifie les saines et les délicates.

Traitement ordinaire complet pour adultes. . . 50 fr.

pour enfants. 30 fr.

S'adresser directement, à l'inventeur pour les renseignements,

ou dans les bonnes pharmacies. (Ajouter un timbre pour la réponse)

Même maison, spécifique infailible pour les cancers.

Etude de M^{rs} ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ VIGNOBLE

Située au Petit-Puy,

A un kilomètre de Saumur,

Ayant une vue magnifique

Sur la Loire et la Vallée de la Loire.

MAISON D'HABITATION TRÈS-COMFORTABLE

Avec Jardins, Terrasses, Charmilles,

Vastés et nombreuses servitudes,

TERRES ET PRÉS

CINQ CLOS DE VIGNE

Vins de 1^{re} qualité (coteaux de Saumur).

Contenance totale : NEUF HECTARES.

NOTA. — Les clos pourront être divisés ou vendus séparément.

S'adresser, pour traiter, à M^{rs} ROBINEAU, notaire à Saumur.

MARIAGES EN TOUS PAYS

Deuxième année. — Administration de M. et M^{rs} Boulard, 144, rue de Rivoli, Paris. — Envoi des Renseignements et du Répertoire, le Trait-d'Union, contre 2 francs de timbres. (529)

HYGIÈNE PRODUITS RECOMMANDÉS SANTÉ

ASTHME Catarrhe, Oppressions, Toux, Palpitations, calmés à l'instant et guéris par les TUBES LEVASSEUR. Boîte : 3 fr.

NEURALGIES Migraines, Crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les PILULES ANTI-NEURALGIQUES du Dr CRONIER. La boîte : 3 fr., chez LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 23, Paris.

BAIN DE PENNÉS Contre l'épuisement des forces, l'appauvrissement du sang, les douleurs rhumatismales. BAIN de MER chez soi en toute saison. Remplace les bains alcalins, salins, sulfureux, etc. — Paris, rue Latran, 1. Dans les pharmacies et établissements de bains.

BENEDICTINE Célèbre liqueur de l'Abbaye de Fécamp. Tonique, digestive, apéritive et anti-cholérique. Toujours exiger l'étiquette ci-contre.

PILULES DE BLAUD EMPLOYÉES PAR LES MÉDECINS avec le plus grand succès de la maladie des jeunes filles. — Chaque pilule porte le nom ci-contre : Le flacon : 5 francs; le demi flacon : 3 francs. Dépôt dans chaque pharmacie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.